

FEUILLE DE ROUTE STAGE

Contacts : Alexia COTO
alexia.coto@univ-pau.fr
06.63.36.06.24

Virginie Grajkowski
virginie.grajkowski@univ-pau.fr
05.59.57.44.45

Retrouvez ici les différentes étapes nécessaires à l'établissement d'une convention de stage

2 mois avant le début du stage

1 mois avant le début du stage

1 mois avant le début du stage

20 jrs avant le début du stage

10 jrs avant le début du stage

Étape 1

Recherche d'une entreprise d'accueil

[-->> ici](#)

Étape 2

Saisie convention de stage

Étape 3

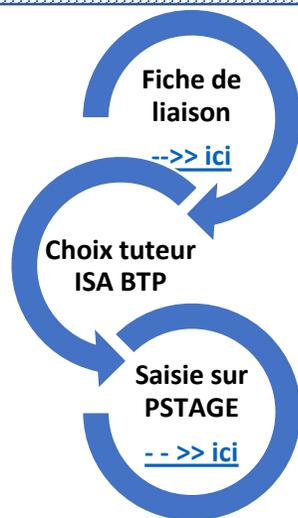
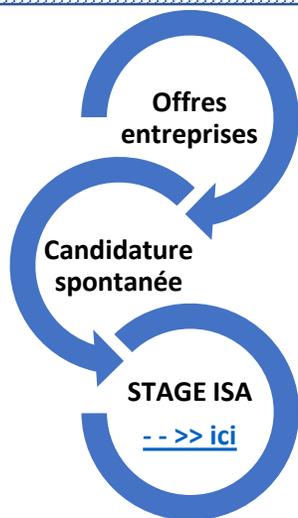
Validation pédagogique et administrative

Étape 4

Edition convention +
Signatures entreprise et tuteurs

Étape 5

Signature Directeur ISA BTP +
Envoi convention entreprise



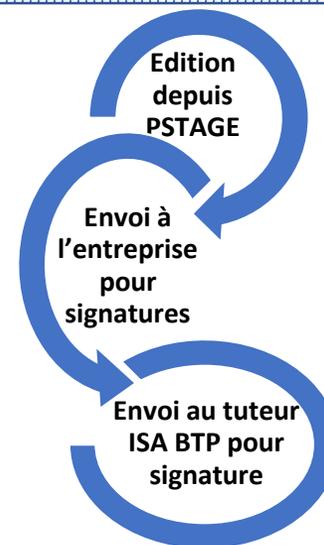
Validation par l'ISA BTP et l'UPPA.

Une fois votre convention validée, vous recevrez un mail de l'ISA BTP et de l'UPPA vous indiquant que vous pouvez passer à l'étape 4.



Pour les stages en DOM-TOM et à l'étranger, merci de faire parvenir à Mme GRAJKOWSKI et Mme COTO les éléments suivants :

- Responsabilité Civile
- Attestation d'assurance Individuelle Accident
- Attestation d'assurance Rapatriement
- Inscription Fil ARIANE (uniquement stage à l'étranger) [-->> ici](#)



Dès que votre convention est signée par le **gérant de l'entreprise + votre tuteur en entreprise + votre tuteur ISA BTP**, vous pouvez l'envoyer à Mme GRAJKOWSKI et Mme COTO pour signature directeur ISA BTP.

Vous ne devez pas envoyer votre convention directement au directeur de l'ISA BTP.
Merci de respecter l'ordre de signature et les consignes transmises par Mme COTO lors de la validation de votre convention.